



Service des droits des femmes et de l'égalité

Synthèse de l'actualité – 2 septembre 2009

Action gouvernementale

Parité entre les femmes et les hommes Conseil économique, social et environnemental

Lors du Conseil des ministres du 25 août, **François Fillon** a présenté un projet de loi organique relatif au Conseil économique, social et environnemental (CESE) qui met en œuvre la modernisation du Conseil, engagée par la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008. Rénovant largement la composition de l'assemblée consultative, le texte prévoit la représentation des jeunes et des étudiants, des fondations, la présence de personnalités qualifiées issues des milieux culturels, scientifiques, sportifs et de l'action en faveur des personnes handicapées. Ce texte renforce également le poids des acteurs de la vie associative et de la cohésion sociale. Il comporte aussi des dispositions qui permettront d'atteindre la parité entre les femmes et les hommes et limite à deux le nombre de mandats (d'une durée de cinq ans chacun) susceptibles d'être accomplis successivement par ses membres. (Photo © AFP/Joël Saget).



Législation, réglementation, nominations

Nominations au cabinet de Nadine Morano

Trois arrêtés concernant les nominations au cabinet de Nadine Morano ont été publiés au **Journal officiel** du 2 septembre. Par arrêté du 27 août 2009 portant nomination au cabinet de la secrétaire d'Etat chargée de la famille et de la solidarité **Natacha Djani-Cailleau** est nommée conseillère technique au cabinet de la secrétaire d'Etat. Par ailleurs, selon l'arrêté du 27 août 2009 modifiant l'arrêté du 3 août 2009 portant nomination au cabinet de la secrétaire d'Etat chargée de la famille et de la solidarité **Camille Canuet** est nommée conseillère au cabinet de la secrétaire d'Etat et non « *conseillère technique* » (synthèse du 12 août). Enfin, une rectification dans l'orthographe du nom de la conseillère chargée de la presse et de la communication (arrêté du 24 juin, synthèse du 5 août) a également été publiée : le nom exact est **Aurélie Motta-Rivey**.

Lancement d'une enquête statistique « emploi du temps » et « décisions dans le couple »

Le **Journal officiel** du 1^{er} septembre a publié un arrêté du 18 août 2009 portant création d'un traitement automatisé d'informations individuelles relatif à une enquête statistique « Emploi du temps » en 2009 et 2010. Ce texte prévoit la création à l'**Institut national de la statistique et des études économiques** (INSEE) d'un traitement automatisé d'informations individuelles relatif à une enquête « Emploi du temps » qui se déroulera de septembre 2009 à septembre 2010 auprès de 16 700 ménages. L'enquête comporte un questionnaire complémentaire consacré aux « décisions dans le couple » ; ce questionnaire complémentaire n'a pas de caractère obligatoire. L'enquête a pour objectif de connaître les usages que les personnes font de leur temps et d'en apprécier les facteurs déterminants. Les catégories d'informations traitées concernent : des variables sociodémographiques, notamment le sexe, l'âge, la formation, l'activité, la situation familiale et l'habitat ; les usages que les personnes font de leur temps, notamment le travail, le sommeil, les activités domestiques et les loisirs ; et l'organisation de la vie de couple.

[Retrouver le texte sur Légifrance](#)

Egalité professionnelle

Un sondage sur les quotas dans les conseils d'administration

Sous le titre « Les clés de la parité », le supplément du Figaro, **Madame Figaro**, se demande si il faut imposer des quotas au nom de la parité. Le supplément hebdomadaire publie dans son numéro du 29 août les résultats d'un sondage exclusif. Pour **Madame Figaro**, chiffres à l'appui, le « *plafond de verre n'est pas une chimère* ». Et de proposer une « *nouvelle devise pour une révolution des mentalités* » : « *mixité, égalité, complémentarité* ». Selon le sondage, réalisé par l'institut **CSA**, « *la réponse des Français est sans appel* ». En effet, « *hommes et femmes confondus, à 71 % ils sont favorables à une loi imposant 40 % de femmes dans les conseils d'administration (CA) des grandes sociétés. Une demande particulièrement forte chez les moins de 30 ans, mais qui s'exprime quels que soient l'âge, la sensibilité politique ou la catégorie sociale* ». Le journal souligne également que « *les Français le disent sans ambages : une plus forte présence féminine dans les CA améliorerait l'image (58 %), la gestion humaine (52 %) et la politique environnementale interne des entreprises (48 %)* ».

[Retrouver l'article sur le site de Madame Figaro](#)

Un entretien avec Laurence Parisot dans Le Monde



Le Monde daté du 3 septembre a publié un entretien avec la présidente du MEDEF, **Laurence Parisot**. Au sujet de la retraite des mères de familles, **Laurence Parisot** souligne que « *ce sont les femmes qui mettent au monde les enfants* » et se dit « *donc favorable à ce que les mères continuent de bénéficier d'une année de majoration par enfant. L'autre partie doit être au libre choix de la mère ou du père. Le cadre juridique pour cela restant à construire* ». Au journal, qui lui pose la question des quotas de 40 % de femmes dans les

conseils d'administration des grandes entreprises, la présidente du MEDEF répond : « *j'y suis favorable. Il faut maintenant réfléchir sur le rythme de mise en œuvre d'une telle mesure : deux ans c'est trop court, dix ans trop long* ». Photo © F. Mory/AP SIPA.

Egalité professionnelle dans la branche des entreprises sociales pour l'habitat

Liaisons sociales quotidien du 2 septembre annonce qu'un « *accord-cadre sur la non-discrimination et le développement de la gestion des carrières tout au long de la vie dans les entreprises sociales pour l'habitat a été conclu, le 3 juillet 2009, par la fédération d'employeurs et les syndicats CFE-CGC, CGT, FO et SNPFLM* ». Le journal spécialisé souligne qu'il s'agit de l'un « *des tous premiers accords de branche conclus dans le cadre de la nouvelle obligation de négocier* ». Parmi les différents aspects de cet accord on relèvera que « *les entreprises sont invitées à se doter d'un référent responsable égalité professionnelle* », qu'elles doivent « *prévoir une enveloppe salariale spécifique* » et que « *le suivi de la politique d'individualisation des salaires doit s'assurer du respect du principe d'égalité* ». Selon **Liaisons sociales**, l'accord prévoit aussi, « *au-delà de ces dispositions légales* », que « *les salariés en congés parentaux doivent bénéficier des augmentations collectives intervenues durant leurs congés* ». Il conseille également aux entreprises d'adopter des dispositifs salariaux pour « *limiter le risque de retard non justifié consécutif aux absences longues* » de leurs personnels. Enfin, de son côté, la fédération patronale s'engage à améliorer le suivi statistique, avec une restitution « *permettant de disposer d'un tableau de bord chiffré* ».

Enfants gardés à des horaires spécifiques : précisions de la CNAF

La Direction des politiques familiale et sociale de la **Caisse nationale des allocations familiales** (CNAF) a diffusé une circulaire n°2009-014 du 12 août 2009 relative à la « *majoration des plafonds du complément de libre choix du mode de garde en cas d'accueil de l'enfant sur des horaires spécifiques et diffusion du nouveau suivi législatif PAJE* ». Cette circulaire détaille les modalités de la majoration du complément de libre choix du mode de garde de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) lorsque les parents travaillent et font garder leurs enfants selon des horaires spécifiques. Une réforme qui est entrée en vigueur ce 1^{er} septembre (voir synthèse du 5 août).

Solution en vue pour les retraites des mères ?

Alors que le ministre du Travail, **Xavier Darcos**, a entamé le 31 août les consultations sur les compensations accordées aux mères en matière de retraite, en recevant en particulier les partenaires sociaux, le sujet continue de faire couler beaucoup d'encre et de susciter de nombreuses réactions et de communiqués, trop nombreux pour être signalés ici. On notera les « *Accrochages dans la majorité sur la politique familiale* » (**Libération** du 29 août), la une et deux pages dans **Le Parisien** du 27 août, les « *Menaces sur la retraite des mères* » évoquées dans **L'Humanité** du 31 août ou une chronique d'Yves Kerdrel dans **Le Figaro** du 1^{er} septembre sur « *La triple peine des mères de familles* ». Le site de **La Tribune** annonçait le 2 septembre que « *le gouvernement pourrait annoncer rapidement sa décision sur l'épineux sujet de la réforme des avantages de retraite accordés aux mères de familles salariées* ». Enfin, **Les Echos** du 3 septembre indiquaient que « *les partenaires sociaux esquissaient une solution* ».

[Lire l'article sur le site des Echos](#)

Simulateur des indemnités journalières lors d'un congé maternité ou paternité

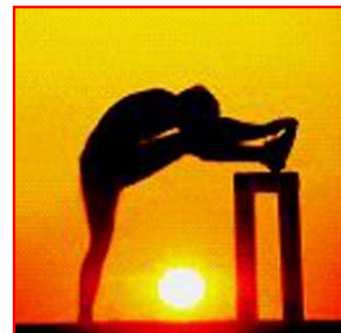
L'**Assurance Maladie** a mis en ligne sur le site **Ameli.fr** un simulateur pour permettre d'obtenir en quelques clics une estimation du montant prévisionnel des indemnités journalières lors d'un congé maternité ou paternité. La simulation est proposée pour les situations les plus courantes, pour les personnes qui remplissent les conditions pour percevoir des indemnités journalières.

[Retrouver le simulateur en ligne sur Ameli](#)

Femmes et sports

La pratique sportive est moins forte chez les filles

Le Monde daté du 25 août a publié un article sur les adolescents qui, selon une étude sur la consommation alimentaire publiée cet été par l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA), « ont une activité physique insuffisante ». Selon cette enquête, « les adolescents ne bougent pas assez, surtout les jeunes filles ». En effet, « moins d'un adolescent sur deux (15-17 ans), précisément 43,2 %, atteint un niveau d'activité physique entraînant des bénéfices pour la santé, avec une forte différence entre les deux sexes : plus de six garçons sur dix, contre moins d'une fille sur quatre ».



Globalement les adolescents sont deux fois moins actifs que dans les années 1970. Le quotidien relève également que « la pratique sportive est moins forte dans les milieux défavorisés, surtout chez les filles ». Après avoir rappelé que « les bienfaits d'une activité physique sont nombreux », le quotidien explique que « la réticence des filles à faire du sport s'accroît avec l'âge ». Et de citer **Xavier Pommereau**, psychiatre et responsable du pôle aquitain de l'adolescent au CHU de Bordeaux : « un certain nombre d'activités sportives ne sont pas distinctes selon le sexe. On confond égalité citoyenne et égalité dans la différence des sexes. Or, au moment de la puberté, les comportements, les pratiques des garçons et des filles sont de plus en plus similaires, mais sont très différents en termes de look, d'apparence, et dans la façon de gérer leur corps en transformation », explique-t-il.

Le sport a-t-il un sexe ?



Libération du 31 août a publié dans ses « Rebonds » une tribune d'**Annie Sugier**, présidente de la Ligue du droit international des femmes, et **Julian Jappert**, directeur du « think tank Sport et citoyenneté », se demandant si le sport a un sexe... A l'occasion des derniers championnats du monde d'athlétisme, les auteurs se sont interrogés sur la différence des commentaires entre les performances de « *Lightning Bolt* » et celles de la Sud-Africaine Caster Semenya, d'une toute autre tonalité. « Les commentaires passent très vite de l'admiration - elle a « assommé la concurrence » - à la suspicion : et si c'était un homme ? » soulignent-ils. Et d'ajouter : « Sa voix, son corps, ses poils, tout y passe, y compris son style de course qui serait masculin ». « Avec cette affaire douloureuse, nous voilà revenus aux

temps que l'on croyait oubliés où le sport pour les femmes faisait peur car il risquait de « viriliser » leur corps » estiment **Annie Sugier** et **Julian Jappert**.

[Retrouver la tribune sur le site de Libération](#)

Sur le même sujet, le site des **Inrocks** a mis en ligne, sous le titre « Le test de féminité, utile ou sexiste ? », un entretien avec la sociologue **Catherine Louveau**, spécialiste des questions de genre dans le sport, qui revient sur ces soupçons de « virilité » qui touchent les femmes dans les compétitions sportives et le test de féminité, « éminemment sexiste » et « humiliant ».

[Retrouver l'entretien sur le site des Inrocks](#)

Droits personnels et sociaux

Ouverture d'un CRMSF dans le Nord

20 Minutes (édition du Nord) a consacré un article à l'ouverture début juillet du Centre régional d'accueil et de prise en charge des mutilations sexuelles féminines (CRMSF) à l'hôpital Saint-Philibert de Lomme. Le quotidien gratuit, qui indique que « *trois mille femmes du Nord-Pas-de-Calais vivent avec une mutilation sexuelle* » et qu'il s'agit d'un « *véritable problème de santé publique* », a fait le point avec les deux permanents de cette unité, le Dr **Richard Matis** et la psychologue **Julie Quiquempois**. Selon eux, alors que ces victimes d'excision sont « *restées longtemps livrées à elles-mêmes* », « *une quinzaine de femmes ont déjà pris contact* » depuis l'ouverture du centre. « *Un grand progrès* », selon **Isabelle Delcroix-Naulais**, déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité, interrogé par **20 Minutes**. « *Jusqu'à récemment c'était un phénomène que l'on ne voulait pas voir* », souligne-t-elle, « *grâce à ce centre, aujourd'hui nous avons quelque chose à proposer aux femmes victimes de ces violences coutumières* ». Sous le titre « *L'excision est pratiquée par les femmes (...) pour les hommes* », le journal publie également un entretien avec les deux permanents du CRMSF.

Sexualité, contraception

Un communiqué du Parti socialiste sur l'IVG

Le **Parti socialiste** (PS) a diffusé le 26 août un communiqué de **Gaëlle Lenfant**, Secrétaire nationale aux droits des femmes, pour dénoncer « *l'insuffisance de la revalorisation de la tarification de l'IVG décidée par l'arrêté du 4 août 2009* » (texte publié au **Journal officiel** du 22 août, synthèse du 26 août). « *Cette politique peu volontariste (...) s'apparente à une remise en cause du droit de recourir à une IVG* » estime le PS qui demande par ailleurs au gouvernement « *de mettre en place les outils statistiques permettant de mieux connaître les délais de prise en charge, les IVG effectuées pendant les deux dernières semaines du délai légal, et les demandes non satisfaites* ». Le PS pense également qu'il « *faut ouvrir le débat sur la possibilité de sanctionner les hôpitaux qui n'organisent pas la prise en charge des IVG comme la loi leur en fait l'obligation* » et qu'il est « *essentiel de valoriser cette pratique dans la formation du personnel hospitalier* ». Enfin, le Parti socialiste appelle à la manifestation nationale du 17 octobre pour les droits des femmes (voir synthèse du 27 mai).

La mairie de Paris s'engage pour l'avortement

Inauguré fin août, un nouveau centre de planification au sein de l'**Institut Alfred Fournier** (Paris 14^e) accueille le public depuis le 1^{er} septembre. Cette initiative de la Ville de Paris, qui compte maintenant 23 centres de planification, est « *d'améliorer l'information des jeunes sur la sexualité, la contraception ou la prévention des risques sexuels mais aussi d'améliorer l'accès à l'IVG médicamenteuse* ». Le communiqué de la Ville de Paris précise qu'en « *2010, ce réseau s'enrichira d'un centre supplémentaire dans le 11^e arrondissement ainsi que de deux antennes dans les 10^e et 18^e arrondissements* ». A l'occasion de la présentation de ce « *plan d'action* », le 27 août, l'**Agence France Presse** a publié une dépêche sur l'accès à l'avortement en France. Citant « *plusieurs acteurs du secteur* », l'agence souligne que « *se faire avorter relève du parcours du combattant en France* ». Et de citer les « *fermetures de centres pratiquant l'IVG* », les « *refus de prise en charge par des médecins* » ou les « *rendez-vous tardifs* ». Plusieurs journaux ont repris l'information et plusieurs sites ou blogs anti-avortement ont immédiatement réagi très violemment à ces annonces à l'image de **Chrétienté info** qui titrait le 27 août « *la Mairie de Paris encourage la culture de mort* ».

Manifestations

Premières rencontres Nord-Ouest Essonne du travail au féminin

Les premières rencontres Nord-Ouest Essonne du travail au féminin (Ile-de-France) se tiendront le **1^{er} octobre 2009** à la ferme de Courtabœuf aux Ulis (entrée libre). Cet événement, organisé par le CIDFF de l'Essonne et l'association « Atout PLIE » avec de nombreux partenaires, a pour but « *de permettre aux femmes du territoire Nord-Ouest Essonne de lever leurs difficultés particulières d'accès à l'emploi ou à la formation et de sensibiliser les entreprises du territoire à la problématique de l'emploi au féminin et d'engager chez eux une réflexion plus profonde sur ce sujet* ». Après un petit-déjeuner / Conférence-débat animé par **Rachel Silvera**, économiste experte du réseau « femmes dans l'emploi » pour la Commission européenne, un forum sera ouvert jusqu'à 16 heures au public féminin qui y trouvera un espace d'information et d'ateliers et un espace de rencontre avec les entreprises.

[Pour en savoir plus consulter le site femmes-emploi](#)

Parutions, publications

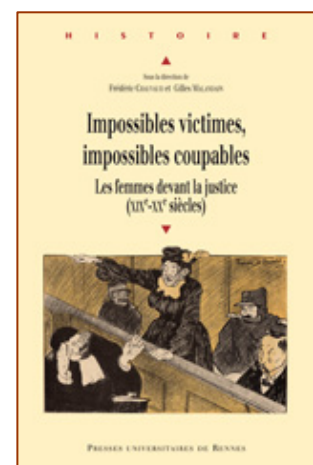
Jeunes couples en quête d'égalité

Les éditions **Sisyph** (Montréal) viennent de publier dans la collection Contrepoint un ouvrage de **Marie-Eve Surprenant**, « Jeunes couples en quête d'égalité ». Selon le résumé de l'éditeur la chercheuse a notamment voulu répondre à deux questions en interrogeant huit jeunes femmes et huit jeunes hommes vivant en couple : « *les jeunes couples modernes vivent-ils des valeurs différentes de celles de leurs aînés et innovent-ils dans leur quête de l'égalité entre partenaires ? Dans quelle mesure réussissent-ils, en tant qu'individus et parents au sein des nouvelles familles, à rompre avec les modèles traditionnels de rapports de sexe ?* ». Conclusion, selon **Marie-Eve Surprenant** : « *l'égalité n'est pas encore acquise* ».

[Retrouver la présentation détaillée sur Sisyph](#)

Impossibles victimes, impossibles coupables

Les **Presses universitaires de Rennes** viennent de publier « Impossibles victimes, impossibles coupables. Les femmes devant la justice (XIX^e-XX^e siècles) », sous la direction de **Frédéric Chauvaud** et **Gilles Malandain**. Selon le résumé de l'éditeur, « *les femmes représentent moins de 15 % de l'ensemble des individus jugés et elles sont globalement moins sanctionnées, devant la justice ou dans l'opinion publique. À travers des études qui se concentrent soit sur le processus judiciaire lui-même, soit sur sa médiatisation, cet ouvrage étudie l'ambivalence qui fait des femmes à la fois des coupables et des victimes. Il met en évidence une déviance féminine plus diversifiée et délaissée par la recherche, évoquant le vol, l'escroquerie ou la sédition politique autant que les crimes de mœurs. La petite délinquance, souvent oubliée, côtoie les gestes les plus spectaculaires et plus connus* ».



Parution du numéro 1 de « Osez le féminisme ! »

Le premier numéro d'**Osez le féminisme !** (voir synthèse du 24 juillet) est en ligne sur le site du mensuel électronique. Au sommaire de ce numéro un dossier sur « Religions et droits des femmes », « *une affaire qui n'est pas prête d'être réglée* » selon le mensuel qui souligne dans son éditorial que « *s'il est un domaine où ce phénomène de domination (masculine) est particulièrement marqué, c'est bien celui des religions. L'infériorité de la femme est affirmée par toutes comme une vérité absolue* ». Et de proposer « *une lecture féministe du fait religieux : une lecture qui décortique la manière dont les religions ont participé et participent encore à l'oppression des femmes, dans tous les pays du monde* ». On trouvera aussi, par exemple, dans ce numéro un article sur la mobilisation actuelle des femmes en Iran, un entretien avec Rachel Silvera à l'occasion du colloque du 9 octobre (synthèse du 12 août) ou un appel « *pour réussir le pari de la mobilisation maximum* » pour la journée du 17 octobre (voir synthèse du 27 mai).

[Retrouver le numéro en ligne](#)



© Dessin de Luc Cornillon pour Osez le Féminisme !

Culture, communication

Un traité... et un site contre le sexisme ordinaire

Nous avons annoncé (synthèse du 19 août) la sortie du livre de **Brigitte Grésy** « Petit traité contre le sexisme ordinaire » chez **Albin Michel**. Un ouvrage placé « *sous l'angle des multiples et insidieuses entreprises de déstabilisation mises en œuvre par les sexistes ordinaires* ». « *Une charge* », selon l'auteure, « *légère et insolente mais en même temps sérieuse, avec propositions d'outils de résistance* ». La sortie de ce livre s'accompagne de la mise en ligne d'un site sur le Web « *pour que les femmes, mais aussi les hommes, témoignent anonymement sur leurs propres expériences et racontent des histoires vécues* ».

<http://www.sexismeordinaire.com/>

Une rentrée littéraire marquée par les femmes

Le quotidien belge **Le Soir** souligne, dans son supplément consacré à la rentrée littéraire (28 août), que celle-ci est « *marquée par six femmes puissantes* ». Le journal évoque les triptyques féminins des romans de **Marie Ndiaye** (Trois femmes puissantes, Gallimard) et de **Véronique Olaldé** (Ce que je sais de Vera Candida, L'Olivier), « *deux romans qui frappent par la force de leurs propos et la qualité de leurs écritures* » selon **Le Soir**.

Les femmes aux manettes

Télérama, dans son numéro du 26 août, consacre un dossier à la « *révolution des jeux vidéo* ». Selon l'enquête menée par l'hebdomadaire, alors qu'elles ont été longtemps « *hermétiques au plaisir de casser du mutant, de dribbler Zidane ou de piloter une formule 1* », « *maudissant ces jeux débiles* » qui accaparaient leurs fils et leurs compagnons jusqu'à tard dans la nuit », les femmes investissent maintenant l'univers des jeux vidéo. En effet selon **Télérama**, « *en France aujourd'hui, un joueur sur deux est une joueuse* ». En deux pages, le journal revient sur les causes et les explications de cette « *montée en puissance phénoménale* » avant de conclure que « *les toutes jeunes développeuses fraîchement recrutées par Nintendo, grande première dans cet univers d'hommes* », vont peut-être apporter « *sous peu de nouvelles perspectives, une women touch* » bienvenue ».

Grazia, un nouveau magazine féminin

Le groupe italien Mondadori (propriété de Silvio Berlusconi) lance un nouveau magazine pour les femmes de 25-45 ans qui, selon **Le Monde** du 29 août, « *bouscule le marché des hebdomadaires féminins* », un marché dominé en France par **Elle** (357 000 exemplaires par semaine en 2008), **Femme Actuelle** (983 000 exemplaires) auxquels il faut ajouter les suppléments hebdomadaires **Madame Figaro** et **Version Femina**. Le premier numéro de **Grazia**, mélange de mode et de nouvelles « *people* », est sorti en kiosque le 29 août. L'objectif de diffusion pour la première année est de 160 000 exemplaires par semaine.

International

Un bouquet législatif pour les femmes européennes

En tant que « *relais et promotrices de la clause de l'Européenne la plus favorisée* », l'association belge les **Femmes prévoyantes socialistes (FPS)**, a mis en ligne sur son site un « *bouquet législatif* » composé grâce à l'analyse et la comparaison de la situation des femmes dans les 27 pays de l'Union européenne. Selon **FPS**, « *ce sont 14 lois (respectivement de l'Autriche, de la Belgique, du Danemark, de l'Espagne de l'Estonie, de la France, de la Lituanie, des Pays-Bas et de la Suède) les plus favorables aux femmes et déjà appliquées dans l'un des 27 pays de l'Union européenne. Une sorte de base législative pour 5 domaines fondamentaux de la vie des femmes* ». On retrouvera ainsi les « *meilleures* » lois dans les domaines suivants : « *choisir de donner la vie* », « *vie familiale* », « *lutte contre les violences* », « *vie professionnelle* » et « *politique* ».

[Retrouver le bouquet sur le site des FPS](http://www.femmesprevoyantes.be)



Un rapport du lobby européen des femmes sur le Parlement

Sous le titre « Nouveau Parlement européen : plus de femmes mais la majorité du pouvoir reste entre les mains des hommes ! », le **Lobby européen des femmes** (LEF) a mis en ligne un article présentant un rapport qui analyse dans le détail les résultats des dernières élections européennes et ses conséquences au sein du Parlement. Le **LEF** souligne les progrès accomplis et ceux qu'il reste à faire. D'une part, « *la représentation des femmes s'est améliorée dans la nouvelle législature, même si elle n'atteint toujours pas la parité* » et « *le nombre de femmes présidentes et vice-présidentes des commissions parlementaires a augmenté de 25 % à 38 %* » indique le Lobby qui regrette, d'autre part, que « *les femmes restent largement exclues des postes politiques les plus influents au Parlement* ». Enfin on notera que la France se place au 7^e rang (sur 27) pour le nombre de femmes au Parlement (synthèses des 17 et 19 juin).

[Retrouver l'article et télécharger le rapport sur le site du LEF](#)

Nouvelle Rapporteuse spéciale sur les violences faites aux femmes auprès de l'ONU

Rashida Manjoo, avocate auprès de la Haute Cour d'Afrique du Sud et professeure dans le domaine des droits de l'homme, a pris le 27 août ses nouvelles fonctions de Rapporteuse spéciale auprès des Nations Unies sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences. « *Les violences contre les femmes violent la dignité humaine ainsi que de nombreux droits dont le droit à l'égalité, l'intégrité physique, la liberté et la non-discrimination* », a déclaré **Rashida Manjoo** à cette occasion. Elle a été nommée par le Conseil des droits de l'homme pour une période initiale de trois ans, en juin 2009.

La cause des femmes priorité de la diplomatie des Etats Unis

Courrier International (27 août) reprend un article du **Washington Post** à l'occasion de la récente tournée de la secrétaire d'Etat des Etats-Unis en Afrique (synthèse du 12 août). Selon le quotidien « *plus qu'aucun autre secrétaire d'Etat avant elle, Mme Clinton a décidé de faire de la cause des femmes une priorité de la diplomatie américaine* ». Et de la qualifier d'« *l'inlassable apôtre des droits des femmes* ». Le « Post » souligne qu'au cours des cinq premiers mois de son mandat Hillary Clinton a multiplié les rencontres avec des femmes étrangères et a mentionné le mot « *femme* » à au moins 450 reprises lors de ses interventions publiques, un record. Le **Washington Post** estime cependant que « *cette ambition doit faire face à de nombreux obstacles* » et « *détricteurs* » au sein de son pays. Mais, « *petit à petit* », Hillary Clinton « *construit (à travers le monde) un réseau de militantes, de femmes politiques et d'entrepreneuses* » grâce au réseau de l'ONG Vital Voices qu'elle a contribué à fonder. La secrétaire d'Etat compte également « *un grand nombre de fidèles parmi les femmes des classes moyennes* » aux Etats-Unis.

L'assemblée nipponne se féminise

Plusieurs journaux, comme par exemple **Libération** (le 1^{er} septembre), ont relevé que grâce à la victoire historique du Parti démocrate du Japon (centre gauche) le 30 août, « *les électeurs ont élu la chambre des députés la plus féminine de l'histoire de l'archipel* ». « *Dans un pays enclin au machisme* », estime « Libé », « *la nouvelle n'est pas anodine* ». Mais cette bonne nouvelle est relative, avec 54 femmes sur 480 députés (11,25 %), « *le Japon reste en queue de peloton* ».

Pour information, cette synthèse est réalisée à partir d'alertes d'actualité internet, de la surveillance des sites institutionnels français, ainsi que d'une sélection de sites associatifs francophones, des informations et documents reçus par le bureau de la communication et d'une sélection de la presse quotidienne et hebdomadaire nationale. Cette synthèse ne peut en aucun cas être interprétée comme reflétant le point de vue de son auteur. Photos © DR